

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2020**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 25
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le dix-sept décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de Philippe BAUDRIN, Maire de MAING

OBJET

**TARIFS DE LOCATION DE LA  
SALLE LOUIS ARAGON ET DE  
LA SALLE DES SPORTS POUR  
MANIFESTATIONS A BUT  
LUCRATIF**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. RIFF MP. THUILLET C. DESROUSSEAU S. SPOTO A. MALABOEUF H. DUMOULIN L. BLONDEAU L. PHILIPPE A. DEVEMY B. LE MAIGNENT C. GRAND H. LEDOUX JC. REZIGA F. COQUELET S. GLINEUR G. MONTAY A. AIT BAHA JM. DELANNOY C. MERCIER I. PLOUVIER B. MERESSE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/12/2020  
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11/12/2020

Etaient excusés : V. PORQUET S. PIROTTE

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Laura PHILIPPE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. l'Adjoint aux finances fait part aux membres de l'assemblée délibérante de l'opportunité de revoir le tarif des locations applicables à la location de la Salle Aragon et de la Salle des Sports pour l'organisation de salons et manifestations à but lucratif avec vente de produits sur place.

Il propose une augmentation de tarifs en rapport avec les frais engendrés par l'occupation de ces salles et des cuisines.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

	2020	2021
Salle Aragon samedi et dimanche	1 732,00 €	1 818,60 €
Salle des Sports samedi et dimanche	1 732,00 €	1 818,60 €
Salle Aragon et salle des sports samedi et dimanche	2 879,00 €	3 023,00 €
Salle Aragon vendredi, samedi, dimanche	2 012,00 €	2 112,60 €
Salle des sports vendredi, samedi, dimanche	2 012,00 €	2 112,60 €
Salle Aragon et salle des sports vendredi, samedi, dimanche	3 595,00 €	3 774,75 €
Mise à disposition de matériel :		
Une table	4,60 €	4,85 €
Une chaise	0,65 €	0,70 €
Mise à disposition cuisine et vaisselle	115,00 €	120,75 €
Avancée de scène Aragon	46,00 €	48,30 €

Podium salle des sports Installation de ces matériels par les services techniques (ou d'autres structures) Taux horaire TTC, 1 ouvrier Majoration pour intervention dimanche et jours fériés : + 75 %	130,00 €	
	42,00 €	44,10 €

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la ligne téléphonique fera l'objet de la mise en recouvrement d'un forfait de 8 euros lors des locations de salles.

Toutefois, Afin de garantir la commune des défections injustifiées des demandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du montant total de la location payable dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à MARLY LEZ VALENCIENNES, deux mois avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce délai, la salle ne sera pas mise à disposition.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations et des coûts des matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de M. le Trésorier Public, Percepteur de MARLY LEZ VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 18 décembre 2020

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

